

Harcèlement scolaire : la gendarmerie au chevet des écoliers à Villers-Bocage

La gendarmerie est intervenue mardi 28 mars 2023 à Villers-Bocage (Calvados) afin de présenter aux écoliers, parents d'élèves et enseignants, les dangers du harcèlement scolaire.



Le gendarme Benjamin Dayde, de la brigade de Caumont-sur-Aure (Calvados), a présenté mardi 28 mars 2023 les dangers du harcèlement scolaire, notamment en ligne, auprès des classes de CM2 de l'école de Villers-Bocage.

Dans la soirée du mardi 28 mars 2023, enseignants, parents d'élèves, et écoliers des deux classes de Villers-Bocage (Calvados) étaient réunis au centre Richard-Lenoir pour participer à une intervention au sujet du harcèlement scolaire.

Celle-ci a été donnée par Benjamin Dayde, gendarme à la brigade de Caumont-sur-Aure, qui a rappelé les dangers pour des élèves confrontés à certaines situations de harcèlement.

Partenariat entre la gendarmerie et l'école

L'objectif de cette démarche, fruit d'un partenariat entre la gendarmerie et l'école élémentaire de Villers-Bocage, est de faire de la prévention auprès du jeune public.

[À Bayeux, le collège Létot se mobilise contre le harcèlement scolaire](#)

En effet, les gendarmes exercent déjà des missions de sécurité publique et interviennent sur ce sujet auprès des écoliers villersois, avec par exemple des messages de prévention au niveau de la cybersécurité partagés avec les CM2.



De nombreux parents d'élèves étaient aussi présents pour être mieux informés sur le sujet du harcèlement scolaire.

Cette sensibilisation alterne entre les moments d'échanges et la diffusion de vidéos, puis se conclut par une évaluation et la remise aux cinquante élèves d'un permis Internet, qui permet d'officialiser le suivi et de responsabiliser les enfants.

Une solution contre le harcèlement scolaire : signaler

Tout type de harcèlement est un délit, qui peut être sanctionné par des peines d'amendes ou de prison.

[« Harceler n'est pas joué » lutte contre le harcèlement scolaire en Basse-Normandie](#)

"Les sanctions sont plus graves si la victime est âgée de moins de 15 ans. La meilleure solution face au harcèlement est de le signaler auprès d'un surveillant, d'un professeur ou de ses parents", explique Benjamin Dayde.